

FINANCER SON ACTIVITÉ

LEASING FINANCIER

Pour financer facilement et sans apport tout type de matériel professionnel ¹⁾

Professionnel, vous avez besoin d'acquérir un nouvel équipement pour la création ou le développement de votre activité : **optez pour le leasing financier.**

Quels que soient votre besoin et votre secteur d'activité, le leasing financier est le **moyen de financement idéal** si vous n'avez pas ou peu de fonds propres, ou si vous avez besoin de conserver des liquidités dans votre trésorerie.

Le leasing financier vous permet d'acquérir une large gamme de biens tels que :

- 🟩 **Véhicules** : voitures, utilitaires, camions, remorques, autobus, tracteurs...
- 🟩 **Matériel informatique et bureautique** : PC, imprimantes, photocopieurs...
- 🟩 **Équipements industriels, machines-outils et agricoles...**
- 🟩 **Matériel médical et thérapeutique** : échographies, scanners...
- 🟩 **Équipements de manutention** : chariots élévateurs...
- 🟩 **Matériel de construction et de génie civil** : grues, pelleteuses...

Le principe est simple :

- 1** Vous avez besoin **d'acquérir un équipement ou matériel** lié à votre activité professionnelle.
- 2** Contactez **votre conseiller BGL BNP Paribas** qui vous mettra en relation avec **BNP Paribas Leasing Solutions** afin d'acheter pour vous le bien en question auprès du fournisseur de votre choix.
- 3** BNP Paribas Leasing Solutions conclut avec vous un **contrat de location** définissant le montant et la durée du paiement de vos loyers.
- 4** À la fin du contrat de leasing, vous avez **trois solutions** :
 - **Acheter le bien** au prix fixé à la conclusion du contrat;
 - **Prolonger le leasing**;
 - **Restituer le bien** à BNP Paribas Leasing Solutions.

1) Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque. Informations et conditions en agence.

C'est vous qui choisissez !

- Votre **profil de paiement**, en fonction de votre activité et de vos besoins;
- Votre **taux** (fixe ou variable);
- Votre **fournisseur**;
- Votre **matériel**;
- **L'option en fin de contrat**: l'achat au prix convenu dès le début du contrat, la prolongation du contrat, ou la restitution du matériel.

Les avantages

- **Gestion de trésorerie** facilitée par le paiement de loyers périodiques définis en amont entre la banque et vous;
- **Financement** du matériel à 100%;
- **Préfinancement** de la totalité de la TVA par la banque;
- **Bonification d'impôts** pour les investissements répondant à l'article 152 bis LIR²⁾;
- **Opération hors-bilan** qui n'alourdit pas votre situation bilantaire;
- **Déductibilité fiscale** des loyers du contrat de leasing.

Si vous souhaitez acquérir un équipement professionnel en leasing, contactez-nous pour en savoir plus sur les démarches à effectuer.

Contactez-nous



par téléphone
au (+352) 42 42-2000



en ligne sur **bgl.lu**



en agence auprès
de l'un de nos conseillers

2) Sous réserve d'éligibilité du matériel. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.
BGL BNP PARIBAS (50, avenue J.F. Kennedy, L - 2951 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 6481) Communication Marketing janvier 2021



**BGL
BNP PARIBAS**

**La banque
d'un monde
qui change**